



FICHE DE POSTE INSPECTEUR(RICE) RECRUTE(E) A LA SORTIE DE L'ENA
Mise à jour : mars 2015

<p style="text-align: center;">DENOMINATION DE L'EMPLOI</p> <p style="text-align: center;">Inspecteur(rice) à l'Inspection générale des affaires sociales</p>
<p style="text-align: center;">LOCALISATION GEOGRAPHIQUE</p> <p style="text-align: center;">Tour Mirabeau - 39/43 Quai André Citroën - 75739 PARIS CEDEX 15 Métro : Javel-André Citroën (ligne 10) RER C : Javel et Bus 88-62</p>
<p style="text-align: center;">CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI</p> <p>A la sortie de l'ENA, dès son arrivée à l'IGAS, l'inspecteur(rice) est affecté(e) à des missions de contrôle, enquête, audit, appui ou évaluation dans le secteur social (travail, emploi, formation professionnelle, santé, aide sociale, sécurité sociale).</p> <p>Dès leur arrivée dans le service, les inspecteurs bénéficient d'une semaine d'initiation organisée afin de familiariser les nouveaux arrivants avec les différents aspects du service et de leurs futures missions.</p> <p>La formation se fait à la fois en mission par le travail en commun avec des inspecteurs plus expérimentés mais aussi dans le cadre des travaux des instances collégiales internes à l'IGAS.</p> <p>Un programme de formations spécifiques, adaptées aux besoins des inspecteurs est élaboré au fur et à mesure du déroulement de la carrière.</p>
<p style="text-align: center;">DESCRIPTION DU SERVICE</p> <p>Le service regroupe environ 130 personnes aux profils variés participant aux missions d'inspection: anciens élèves de l'ENA en majorité, médecins, directeurs d'hôpitaux, anciens inspecteurs du travail, ingénieurs... Il compte également une trentaine d'agents en charge des fonctions supports (section des rapports, documentation, ressources humaines, systèmes d'information, assistance bureautique, logistique).</p> <p>L'IGAS est dirigée par un chef du service, assisté de deux adjointes.</p> <p>Plusieurs missions permanentes sont intégrées au service de l'IGAS :</p> <ul style="list-style-type: none">• mission permanente d'audit interne des ministères sociaux,• mission permanente d'inspection-contrôle, en appui des services de contrôle territoriaux,• mission de contrôle des fonds européens,• inspection hygiène et sécurité des ministères sociaux.

DESCRIPTION DES MISSIONS ET DU METIER

Missions et compétences

La loi du 28 mai 1996 a doté l'IGAS, indépendamment de l'organisation gouvernementale en vigueur, de compétences sur l'ensemble des institutions du champ social qu'elles soient publiques (Etat, collectivités territoriales, agences, organismes paritaires...) ou privées (entreprises, associations...) dès lors qu'elles bénéficient de fonds publics ou font appel à la générosité du public.

Sur le champ des ministères chargés de la sécurité sociale, de la santé, de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la lutte contre l'exclusion, l'inspection assure des missions :

- d'inspection/contrôle des services ou organismes publics ou privés bénéficiant de concours d'un organisme public ou financés par des cotisations obligatoires, ainsi que d'audit interne des services placés sous l'autorité des ministres dans le champ social,
- d'enquête/évaluation des politiques publiques, qui permettent notamment d'éclairer le gouvernement sur l'existant et de suggérer des évolutions souhaitables,
- de conseil, d'appui, d'administration provisoire.

Le déroulement des missions

Les missions se déroulent sur une période de un à cinq mois en moyenne. Elles sont le plus souvent réalisées par des équipes de deux à quatre inspecteurs. Elles donnent lieu à la production d'un rapport signé par chaque membre et remis au(x) ministre(s) commanditaires par le chef de service. Les inspecteurs sont responsables de leur rapport et effectuent leurs travaux d'investigation en toute indépendance.

Un travail collégial

Le travail collectif se déroule :

- dans les cinq collèges qui se réunissent mensuellement, quatre à compétences sectorielles (cohésion sociale, protection sociale, santé, travail-emploi-formation professionnelle) et un collège spécialisé dans les missions d'appui au management. Formés des membres du service, les collèges sont chargés du développement des compétences collectives : programme de travail de l'IGAS, veille sectorielle et professionnelle, ouverture à des intervenants extérieurs...;
- organisés en leur sein, les comités des pairs apportent leur assistance méthodologique aux inspecteurs en mission, à deux étapes essentielles : lors du cadrage des missions et lors de la fin de mission et de l'élaboration des recommandations.

DEROULEMENT DE CARRIERE DES MEMBRES DU CORPS

Après l'intégration au sein du corps de l'IGAS, les inspecteurs sont affectés à des missions. Il est d'usage qu'ils restent au sein du service **pendant quatre ans** (obligation statutaire de deux ans sous l'autorité du chef de l'IGAS). Pour occuper certains postes, les anciens élèves de l'ENA effectuent une mobilité dite « statutaire », conformément au statut de la fonction publique. Dans la suite du déroulement de carrière, les inspecteurs peuvent poursuivre leur carrière à l'IGAS ou occuper des postes opérationnels hors de l'IGAS. Dans cette dernière hypothèse, le retour au sein de l'IGAS reste possible à n'importe quel moment de la carrière.

Quel que soit leur choix de carrière, les inspecteurs nommés à la sortie de l'ENA connaissent une progression dans les grades du corps : inspecteur de 2^e classe, puis inspecteur de 1^{ère} classe au bout de 3 à 4 ans ; inspecteur général entre 14 et 18 ans après la sortie de l'ENA. Pour être nommé inspecteur général, il est nécessaire d'avoir passé 4 années sous l'autorité du chef de service.

CRITERES DE RECRUTEMENT

Les critères utilisés lors du recrutement reposent notamment sur :

- **L'appétence pour les secteurs et métiers de l'IGAS**
 - Intérêt pour le domaine social
 - Intérêt pour les méthodes (contrôle, évaluation, audit)
 - Esprit d'analyse et de synthèse
- **Le fonctionnement professionnel**
 - Autonomie dans le travail, qui implique la capacité à organiser soi-même son travail, sans sollicitation externe
 - Adaptabilité, notamment sur le changement régulier d'équipes de mission et de thématiques
 - Curiosité intellectuelle et goût de l'investigation
 - Conciliation entre le travail en équipes et des moments de réflexion plus solitaire
 - Capacités rédactionnelles et goût pour la rédaction en fin de mission
- **Les aptitudes relationnelles**
 - Ecoute et empathie, que ce soit pour les entretiens de mission ou le fonctionnement interne de la mission
 - Acceptation de la critique et pas d'excès de confiance
 - Capacité de conviction

CANDIDATURE ET CONTACT

Des renseignements plus détaillés peuvent être obtenus auprès de Pierre Bocquet, secrétaire général de l'Igas, à l'adresse suivante : pierre.bocquet@igas.gouv.fr.